



PB-PP|B-00000  
BELGIE(N) - BELGIQUE  
N° D'AGRÉEMENT : P912287

A.S.B.L

# Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

**Le Courrier Laïque**  
**N°213 octobre 2023**

21<sup>e</sup> Concert jazz  
**HOMMAGE À LIONEL  
HAMPTON ET LOUIS  
ARMSTRONG**  
vendredi 20 octobre



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



## Dans ce numéro

<b>Dimanche 8 octobre</b> : Journée Inter-Maisons Morlanwelz-Tubize	p. 3
<b>Jeudi 12 octobre à 19h30</b> : Cycle du Bien-être : film AYA	p. 4
<b>Vendredi 20 octobre à 20h</b> : 21ème soirée jazz « Hommage à Lionel Hampton et Louis Armstrong »	p. 6
<b>Jeudis 5 et 19 octobre</b> : atelier d'art floral	p. 10
<b>Lundis 9 et 23 octobre</b> : atelier d'aquarelle	p. 10
<b>Mardis 12 et 24 octobre</b> : après-midi Scrabble	p. 10
La démocratie : une valeur laïque qui nous est chère - à défendre ici et ailleurs	p. 11
Après notre repas « Moules-Frites » du 11 septembre	p. 15
Fedasil : une visite bouleversante	p. 16
« L'Utopie, cette vieille idée toujours neuve » - Une conférence qui interpelle	p. 17
A méditer - La culture	p. 18
Nos activités de novembre	p. 18
<b>Lundi 16 octobre</b> : Les Lundis du Préau : 12h30 repas mensuel - 14h15 : èl Mouchon d'Aunia : 110 ans de littérature en wallon dans la région du Centre	p. 19

Accueil : Aurore Delporte 064/44 23 26

Mail : [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Notre Maison a déjà organisé deux journées de rencontre avec des membres de deux maisons de la Laïcité : Soignies et Colfontaine.

Durant ces journées, nous avons l'occasion de découvrir nos locaux respectifs, les activités que nous organisons, mais aussi quelques lieux ou particularités de nos communes ou villes. Nous partageons également un repas le midi.

**Cette année, nous recevons la Maison de la Laïcité**  
**« La clé de Soi » de Tubize**

## **Programme de la journée**

**10h30** : Accueil Place de Carnières – 7141 Carnières

**10h45 à 12h00** : **Visite guidée et gratuite du musée présentant les œuvres du peintre Alexandre-Louis Martin : " L'amour de peindre "**

Artiste carnierois, il est et restera un artiste dans l'histoire de la peinture car il trouvait le ton juste pour traduire les émotions humaines.

**12h30 - Maison de la Laïcité de Morlanwelz :**

### **Repas amical - 20 €**

Apéro de bienvenue offert

Pâté artisanal

Blanquette de veau aux champignons

Pommes persillées

Tarte « l'épi d'or » - café

Durant le repas, brève présentation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

**15 h** : Circuit guidé dans le centre de Morlanwelz dont accueil à l'hôtel de ville

Durée : environ 1 heure.

**16h-16h15** : Retour à la Maison de la Laïcité

### **Il s'agit d'une activité de rencontre**

Nous espérons donc que le maximum de nos membres et sympathisants répondront **PRESENTS** pour partager cette journée d'accueil et de convivialité qui vise aussi à faire découvrir le dynamisme de notre Maison et notre rayonnement dans notre commune.

**Vous êtes cordialement invités à participer autant à la visite du Musée Martin qu'au circuit dans Morlanwelz si vous le désirez.**

**Réservation** : date limite : vendredi 29 septembre par téléphone au 064/ 44 23 26

Confirmation par paiement au compte BE76 0682 1971 1895 de notre maison.

Mentionner « journée Inter-Maison – nombre de personnes - Visite musée oui ou non »

**Yvan Nicaise**

**En raison du délai d'inscription, cette information vous a été envoyée avant la sortie du Courrier Laïque d'octobre.**

Dans le cadre du projet "De la terre à la tête"

**JEUDI 12 octobre 19H30**

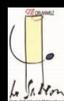
**AYA**

**Entrée Libre**

**C  
I  
N  
E  
M  
A**



**Maison de la Laïcité**



**Place Albert Ier, 16A - 7140 Morlanwelz**

Ed. Res. Ph. Hesmans

064/43.17.18 - [sablon@morlanwelz.be](mailto:sablon@morlanwelz.be)



EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CULTUREL  
« LE SABLON » DANS LE CADRE DU CYCLE BIEN-ÊTRE

**Jeudi 12 octobre à 19h30**



**AYA**

**de Simon Coulibaly Gillard**

Belgique - France 2021

Docu-Fiction

*Festival International du Film Francophone de Namur – Compétition 1ère oeuvre - Prix Cinevox & Prix de la meilleure interprétation - Festival du film de demain, France – Prix de la meilleure réalisation*

Aya grandit avec sa mère sur l'île de Lahou. Joyeuse et insouciante, elle aime cueillir des noix de coco et dormir sur le sable. Pourtant, son paradis est voué à disparaître sous les eaux.

La presqu'île de Côte d'Ivoire où elle vit avec sa mère et son petit frère est peu à peu rongée par l'océan, poussant ses habitants à migrer vers la capitale.

Alors que les vagues menacent sa maison, Aya fait un choix : la mer peut bien monter, elle proclame qu'elle ne quittera jamais son île.

Simon Coulibaly Gillard signe avec 'Aya' le sensible portrait d'une adolescente ivoirienne. Ce film nous fait sentir le sable, le sel et la présence entêtante de la mer dans laquelle se fondent rêve et réalité, visible et invisible.

Une réussite, portée aussi par la formidable actrice principale Marie-Josée Kojora (non professionnelle).

### **ENTREE GRATUITE**

Info : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé.

Le cycle « Bien-être » se déroule du vendredi 6 au jeudi 12 octobre.

### **Programme complet du cycle « Bien-être ».**

FB : [centreculturel.lesablon](https://www.facebook.com/centreculturel.lesablon)

FB : [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](https://www.facebook.com/Maison.de.la.Laïcité.de.Morlanwelz)

Et [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)



**Maison de la Laïcité**  
Morlanwelz

Place Albert 1er-16A  
7140 Morlanwelz  
064/44.23.26

Editeur responsable : Yvan Nicaise

**20**  
**octobre**

**20H**

**Entrée : 12 €**  
**Prévente : 10 €**

**Réservations souhaitées**  
**Places limitées et numérotées**  
Confirmation par versement au  
compte BE76 0682 1971 1895  
avec en communication "Jazz  
nom et nombre de personnes

# "HOMMAGE À LIONEL HAMPTON ET LOUIS ARMSTRONG"



**Michel Mainil**



**René Harvengt**



**Henri Delmoities**

**Serge Cange**



**Antoine Delmoities Nicholas Yates**





**Vendredi 20 octobre à 20 h :**  
**21<sup>ème</sup> soirée jazz**  
**« Hommage à Lionel Hampton et**  
**Louis Armstrong »**

**Avec René Harvengt (Vibraphone), Serge Cange (Trompette), Henri Delmoitié (Trombone), Michel Mainil (Sax), Nicholas Yates (Contrebasse) et Antoine Delmoitié (Drums)**

Cinq musiciens très actifs sur la scène belge du jazz rendent un hommage empreint de musicalité et de chaleur humaine aux jazzmans célèbres que sont le vibraphoniste Lionel Hampton et le trompettiste Louis Armstrong.

**Présentation des musiciens**

**René Harvengt au vibraphone (Vibes)**



Vibraphoniste, pianiste, compositeur, arrangeur (Jazz) – Percussion (classique), il a une solide formation musicale : académie d'Ixelles (Bruxelles) – percussion, prix médaille du gouvernement - Conservatoire de Bruxelles et Mons, second prix de solfège et percussion, analyse musicale et histoire de la musique.

Sa carrière alterna le classique et le jazz.

De 1972 à 1990 : Percussionniste à l'orchestre à l'orchestre symphonique RTB/BRT, à l'orchestre de chambre RTB et de la Monnaie, à Liège et à l'orchestre national de Belgique.

Parallèlement, de 1979 à ce jour, principalement au Vibes, il se produit en Belgique et à l'étranger avec plusieurs groupes de jazz et plusieurs solistes, tel Toots Thielemans, Lou Bennet, Ginno Lattuca et bien d'autres encore...

**Serge Cange (Trompette)**



Après sa formation musicale à l'Académie d'Ottignies, il entame des études musicales à l'Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP) à Namur. Il poursuivra par des études de facteur d'instruments de musique avec une spécialisation en facture d'orgues d'église qui le conduit à être le coordinateur technique lors de nombreuses expositions internationales (Taiwan, Malaisie, Singapour, Mexique, Maroc, Turquie, Italie, Espagne...).

Entre temps il suivra des cours de jazz dans la classe de Michel Paré à l'Académie de Nivelles.

Très actif dans le domaine des fanfares, harmonies et big bands, il est également directeur musical de l'Harmonie de Genappe, de la Philharmonie Royale Concordia d'Ottignies et trompettiste dans divers groupes.



### **Michel Mainil (Sax)**

Bien connu dans notre maison, c'est la cheville ouvrière de nombreux concerts de jazz présenté dans notre maison. Il figure parmi les musiciens les plus actifs sur la scène jazz, tant en Belgique qu'à l'étranger. Saxophoniste, clarinettiste, il entame sa formation musicale par le circuit des académies de musique avant de fréquenter le Séminaire de jazz du Conservatoire de Liège, le Koninklijk Conservatorium Brussel et différents stages de jazz et de musique improvisée.

Outre la Belgique, Michel Mainil s'est produit en France, Hollande, Grande-Bretagne, Maroc, Cameroun, Pologne, Italie, Québec, Mali... Professeur en académie, il mène aussi de nombreux stages de jazz pour la Province de Hainaut, le Gaume Jazz Festival et à Rambouillet (2023). C'est l'auteur de deux ouvrages : « Memories of you » consacré au contrebassiste et violoncelliste José Bedeur et « La passion des notes bleues » dédié au trompettiste Richard Rousselet.



### **Henri Delmoitié (Trombone)**

Il est né à Soignies où il effectue dès l'âge de 10 ans sa formation classique au trombone .

Portant un intérêt particulier pour le swing, il étudie pendant 5 années le jazz avec le trompettiste Michel Paré à l'Académie de Nivelles. Il joue actuellement dans plusieurs big bands : Floreffe Jazz Orchestra avec Jean-Pierre Mouton, ADM de Tubize avec Philippe Leblanc, Blue Stone Big Band avec Michel Mainil ainsi qu'avec le « Wholly Funk Men » à Nivelles.

Il est aussi actif dans plusieurs formations de Dixieland, en particulier avec son ami et complice Serge Cange.

### **Nicholas Yates (Contrebasse)**

Il a été formé à la guitare au Jazz Studio à Anvers et au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles.



Parallèlement il a fait des études de littérature et de linguistique à l'Université Libre de Bruxelles. En 2000 il se tourne vers la contrebasse qui devient rapidement son instrument de prédilection. En plus du Jazz, il collabore maintenant dans de très nombreux projets allant de la chanson française au rock, en passant par la chanson pour enfant. En tant que musicien, on a pu l'entendre sur scène notamment avec les formations suivantes : Sidewinders, Thomas Champagne Trio, Michel Mainil Quartet, Samir Barris, Aurnyn, Valko...

### **Antoine Delmoitiez (Drums)**



Né en juillet 1999, il effectue son cycle de piano à l'académie de Soignies, mais en revient à ses premières amours : la percussion. Dès son plus jeune âge, il est déjà en coulisses et découvre le milieu musical avec son père Henri. Talentueux, il le suivra dans divers big bands et groupes musicaux où il pourra exprimer tout son talent. Il joue dans diverses formations à la batterie, au piano et au chant. Il fait partie des groupes « Wholly Funk Men », Blue Stone Big Band et des petites formations pour lesquelles il effectue

tous les arrangements musicaux. Bref un bel avenir se dessine devant lui. Place aux jeunes !

### **Quelques mots des jazzmans évoqués**

**Louis Armstrong** est né vers 1900 à La Nouvelle-Orléans en Louisiane. Connus sous les surnoms de **Satchmo** ou **Pops**, ce musicien américain allait porter bien au-delà des étoiles la musique de jazz et la culture négro-américaine. D'une musique de folklore enracinée dans le gospel et le blues traditionnel et enfermée dans un terroir, Armstrong en a fait un courant musical national et populaire à vocation universelle.

**Lionel Hampton**, né à Louisville en 1908, surnommé **Hamp**, était un vibraphoniste, percussionniste, pianiste et chef d'orchestre américain. Il est le premier à donner ses lettres de noblesse au vibraphone dans l'instrumentation jazz. Il restera toujours fidèle au Swing, qu'il enrichira au fil de ses enregistrements et des influences musicales extérieures. Bien qu'occasionnelles, les collaborations entre ces deux sommités du jazz ont duré une trentaine d'années. A travers de nombreux concerts, ils ont partagé ensemble des moments grandioses (parfois difficiles dans une Amérique encore ségrégationniste) mais ont toujours eu à cœur de rester fidèles à la tradition du jazz avec beaucoup de fraternité.

**Yvan Nicaise**

## Jeudis 5 et 19 octobre : atelier d'art floral



Je vous invite à participer à nouveau à cet atelier et à enrichir nos tables des couleurs d'automne. Il se déroulera comme de coutume de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Au plaisir de nous retrouver.

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 16 et 30 novembre.

**Marie-Christine Cuchet**

## Lundis 9 et 23 octobre : atelier d'aquarelle



Laissez s'exprimer votre créativité et illustrez les images qui passent devant vos yeux.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30.

La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 6 et 27 novembre

**Monique Piret**

## Mardis 12 et 24 octobre : après-midi Scrabble



Les amateurs de Scrabble partagent leur passion.

Les tables se constituent, quel que soit le niveau, chacun y apportant ses connaissances et ses astuces.

Eventuellement, munissez-vous de votre jeu car le nombre de participants n'est pas

limité.

L'entrée est gratuite et la consommation est souhaitée.

Prochaines dates : 7 et 23 novembre.

**Aurore Delporte**

## La démocratie : une valeur laïque qui nous est chère A défendre ici et ailleurs

Le mois de septembre a vécu des moments où notre pays peut s'enorgueillir d'avoir défendu nos valeurs démocratiques mais a aussi vécu des situations ou des choix politiques où le positif et le négatif se sont côtoyés.

Et c'est bien là toutes les difficultés d'un régime démocratique, régime qui repose sur la séparation des pouvoirs : un pouvoir judiciaire indépendant et un système contrôle et de contrepoids entre les pouvoirs de l'État (législatif et exécutif).

Dans ce régime, il est normal et salubre que les diverses conceptions politiques, philosophiques et religieuses s'expriment librement, construisant ainsi une société où les diversités soient source d'enrichissement, d'émancipation et d'harmonie **MAIS DANS LE RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT**. Pas facile pour autant.

### L'EVRAS



Plus de 40 ans après la première proposition de décret en la matière, le Centre d'Action Laïque (CAL) se félicite du vote le 7 septembre - à la quasi-unanimité (moins 3 voix) - par le Parlement de Wallonie Bruxelles, du décret qui institue deux heures aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire et 4<sup>ème</sup> secondaire d'un cours d'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle,

affective et sexuelle).

L'EVRAS vise la mise en place et la défense d'un système de valeurs qui veut donner à chacun sa chance, prône le respect des sensibilités et des différences, parie sur le fait que l'amélioration du vivre-ensemble profitera au développement de chacun. Deux fois deux heures durant lesquelles les enfants peuvent poser les questions qui les tarabustent à des professionnels dûment formés, face à la sexualité qui submerge les smartphones déjà chez les pré-ados. Sans compter qu'aujourd'hui, c'est à travers la pornographie sur internet qu'un très grand nombre de jeunes font leur éducation sexuelle, pornographie véhiculant des stéréotypes de violence, où le concept de consentement n'existe pas.

### **Si contester un décret est un droit, les actes de nature terroriste sont inacceptables**

Si une minorité d'« antis tout », d'associations islamistes, de catholiques conservateurs, de conspirationnistes, tenant d'une éducation sexuelle dépassée,

sinon rétrograde, persistent en menant une campagne de désinformation sur l'EVRAS, il appartient au monde politique, éducatif et à nous, laïques, de continuer à défendre l'application de cet important décret. D'abord car il s'agit de permettre aux jeunes de faire leurs propres choix mais aussi car cette politique de prévention et de santé publique au sein de nos établissements scolaires revêt un caractère de lutte contre les inégalités, permettant à tous les jeunes de disposer de la même information.

Le CAL souligne des chiffres tristement édifiants : ceux des violences sexuelles (un Belge sur deux a déjà été exposé à une forme de violence sexuelle), ou de l'inceste (deux à quatre élèves par classe seraient concernés), ou encore du sexisme (60 % des jeunes Belges subissent des pressions pour se conformer à l'image stéréotypée de l'homme ou de la femme). Rappelons face à ces chiffres que le premier lieu de violences sexuelles est le cercle familial.

### **Elections européennes : Pour le vote obligatoire 16- 18 ans**



Pour rappel, la loi du 1er juin 2022 octroyant ce droit de vote a été annulée par la Cour constitutionnelle en juillet dernier. La Cour a considéré qu'il n'est pas raisonnablement justifié de subordonner l'exercice de ce droit de vote pour les Belges de 16 et 17 ans à l'obligation de demander à être préalablement inscrit sur la liste des électeurs.

La solution proposée par la Ministre maintient une différence entre des électeurs pour qui le vote est obligatoire et d'autres pour qui ce n'est pas le cas. Pour le Centre d'Action Laïque, cette solution demeure donc discriminatoire.

Le Centre d'Action Laïque s'est clairement exprimé.

« Il réaffirme avec force son attachement au vote obligatoire pour tous les électeurs. En effet, le vote est le devoir citoyen par excellence grâce auquel chacun peut exprimer un choix et ainsi peser sur les orientations politiques de notre pays.

(...) L'abaissement de l'âge de vote peut être une bonne idée mais pas au prix d'un renoncement à un principe essentiel de notre système électoral.

Le Centre d'Action Laïque s'interroge : comment convaincre les jeunes de l'importance du vote obligatoire si le premier contact avec les urnes est facultatif ?

C'est pourquoi le Centre d'Action Laïque estime que l'arrêt de la Cour constitutionnelle offre l'occasion au gouvernement et au Parlement de corriger une sérieuse entaille faite à notre système démocratique. Il invite en conséquence

le gouvernement à proposer un projet de loi rendant obligatoire le vote de 16 et 17 ans aux élections européennes ».

## Il faut maintenir la neutralité des membres d'un exécutif



Depuis l'annonce de la prochaine nomination d'une élue Vooruit au poste d'échevine de la commune de Molenbeek, les réactions se sont multipliées quant au fait que cette dernière arborerait un signe convictionnel dans l'exercice de ces fonctions. Dans ce cadre, le Centre d'Action Laïque souhaite rappeler sa position en ce qui concerne le

port des signes convictionnels par une personne, certes élue, mais chargée d'une fonction exécutive. De fait, une fonction exécutive ne doit pas être confondue avec une fonction simplement accessible par l'élection.

Or, comme le Conseil d'État a pu le rappeler à plusieurs reprises, **la neutralité des pouvoirs publics est un principe constitutionnel**. L'autorité se doit d'être neutre, car elle est l'autorité de tous les citoyens et pour tous les citoyens. Dès lors, sur base des principes démocratiques et constitutionnels, la personne chargée d'une fonction exécutive ne peut porter un signe convictionnel, qu'il soit religieux ou philosophique dans l'exercice de ses fonctions : qu'elle soit ministre, secrétaire d'État, bourgmestre, échevin, etc.

Par contre, les conseillers communaux peuvent ainsi arborer un signe convictionnel, pour autant qu'ils n'exercent aucune forme de représentation ou de pouvoir exécutif.

## Le droit d'asile : un des principes de l'état de droit démocratique qui ne peut être bafoué



Le nombre important de demandeurs d'asile, autant pour des raisons politiques qu'économiques, pose de multiples problèmes en matière d'accueil, de logement, voire d'intégration.

Ces difficultés ne peuvent être niées et des solutions doivent être constamment recherchées, mais dans le respect des principes de l'état de droit démocratique.

Rappelons qu'en 16 juin dernier, le Conseil des ministres adoptait sur proposition du Premier ministre un projet de circulaire concernant un code de déontologie pour les membres du gouvernement.

Partant de l'idée que « les citoyens doivent pouvoir faire confiance au gouvernement », il y est précisé que, dans un souci de dignité, « les membres du gouvernement adoptent, en toutes circonstances, un comportement adapté, responsable et respectueux des personnes et des institutions ». Ce code ajoute notamment que « les membres du gouvernement agissent dans le respect de la légitime confiance que le citoyen place en eux » ce qui comprend le « respect pour les principes de l'état de droit démocratique ».

Néanmoins, la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migrations, appuyée par notre premier ministre, s'écarte de la loi en ne respectant pas le droit à l'accueil conféré à tous les demandeurs d'asile par la loi comme le martèle la plus haute juridiction administrative de notre pays dans son arrêt 257.300, décision aussi fortement dénoncée par une carte blanche - publiée dans « *Le Soir* » et « *De Standaard* » du 20 septembre - signée par une trentaine de professeurs de droit.

Ajoutons que, depuis près de deux ans, notre pays a été condamné plusieurs milliers de fois, tant par des juridictions belges qu'européennes pour sa gestion de l'accueil des demandeurs d'asile, à la veille de la présidence de l'Union européenne par notre pays ! Comment condamner le non-respect des droits dans d'autres pays si nous les bafouons chez nous ?

Se retrancher derrière le manque de place pour accueillir les migrants n'est pas une position politique acceptable.

Les responsables politiques de notre pays, à tout niveau de pouvoir, du fédéral jusqu'au pouvoir communal, se doivent autant de respecter les décisions de justice que de garantir le droit des demandeurs d'asile.

Il en va de la garantie de l'état de droit et du maintien, voire du renforcement de nos démocraties.

Nous sommes à quelques mois d'élections et les récents résultats électoraux en Europe démontrent à suffisance, que nos démocraties ne meurent pas seulement à la suite de coups d'Etat militaires, elles peuvent aussi mourir à petit feu, par un processus de destruction progressive et insidieuse de l'Etat de droit.

**Yvan Nicaise**

Sources :

- CAL et lecture de presse.

- <https://youtu.be/cJr7i5C0X3I> : Comment s'endormir moins bête en 60 secondes EVRAS

## Après notre repas « Moules-Frites » du 11 septembre



**Un succès :**  
nous étions  
61  
participants à  
participer à  
ce repas bien  
belge !



55 kg de moules et 13 kg de frites ont ainsi été préparés et servis par l'équipe de bénévoles qui, par leur dévouement et leur disponibilité, permet de partager mensuellement les moments de rencontres privilégiés que sont « Les Lundis du Préau ».



L'après-midi, notre ami Vincent Meunier nous a proposé un exposé sur la sauvegarde et le renouveau de la culture bretonne nous permettant de mieux comprendre les étapes difficiles traversées par cette culture avant d'être reconnue par l'Etat français et de voir ainsi la langue bretonne enseignée dans

les écoles.

Le développement et l'implantation des bagadoù, ces ensembles de musiques traditionnelles composés de cornemuses, bombardes et percussions dans de nombreux communes et villages breton n'ont fait que renforcer le renouveau culturel breton.

Cela devait bien entendu se terminer par quelques airs traditionnels de cornemuses, instrument que Vincent fit « sonner ». « Sonner », c'est comme envoyer loin ; ce mot partagé par d'autres traditions où l'on retrouve la cornemuse est spécifiquement breton.

Nous nous retrouverons en octobre pour parler, cette fois, des « 110 ans de littérature wallonne » au travers de la revue « èl Mouchon d'Aunia ».

**Yvan Nicaise**





## Fedasil : une visite bouleversante

Le 19 septembre dernier, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz a proposé au groupe de remobilisation du CPAS une visite du Centre Fedasil de Morlanwelz.

Ce centre d'accueil implanté dans l'ancien centre médico-technique A. DELATTRE<sup>1</sup> est bien connu des habitants de Morlanwelz et des environs. Mais connaissons-nous vraiment ce centre ?

Certes nous avons tous une représentation de ce que doit être la vie dans un centre d'accueil, nous avons tous et toutes déjà croisé des résidents de ce centre, mais la réalité est-elle aussi belle que dans nos représentations ? La visite du centre Fedasil est une demande du groupe de remobilisation, qui souhaitait confronter leurs idées reçues à la réalité.

Passer les portes du centre nous a permis de découvrir les conditions de vies des résidents, le parcours de demande d'asile, les encadrements et les aides dont ils bénéficient réellement.

Amandine nous a servi de guide et a répondu à l'ensemble de nos questions, sans langue de bois. Elle a remis en perspective bon nombre de préjugés et de méconnaissances à propos des demandeurs d'asile en Belgique. D'observations en découvertes, d'histoires porteuses d'espoir en passant par des réalités plus sombres, le groupe et moi-même en sommes ressortis enrichis et remplis d'envie d'agir pour aider ces personnes isolées et ces familles dans le besoin.

**Aurore Delporte**

Ce genre d'activité vous intéresse ? Souhaiteriez-vous vous aussi vous investir pour aider les résidents du centre ? Proposez vos services auprès de la Maison de la Laïcité qui vous recontactera si des actions de solidarité sont mises en place. Contact : 064/44.23.26 ou [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)

### Fedasil – ses valeurs

Fedasil( Agence Fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) porte une attention particulière à la dimension humaine de son travail. Les équipes dans les centres se chargent d'offrir les besoins de base aux résidents (hébergement, nourriture) et un accompagnement social, juridique, médical et psychologique. On retrouve ainsi différentes fonctions : travailleurs sociaux, permanents à la réception, infirmiers, éducateurs, animateurs...

<sup>1</sup> Le centre était spécialisé dans le traitement des maladies des anciens mineurs avant d'être reconverti en maison de repos pour personnes âgées et de prendre le nom de « Maison de Mariemont » qui déménagera en 1998.

## « L'Utopie, cette vieille idée toujours neuve » Une conférence qui interpelle



Ce 21 septembre, nombreux sont les courageux qui ont bravé les éléments pour venir écouter Serge Deruette, docteur en science politique de l'ULB, nous parler de l'*Utopie* de Thomas More. Qui de plus pertinent pour ce faire que celui qui a publié chez Aden, une édition commentée de l'ouvrage pour le 500<sup>e</sup> anniversaire de sa parution ?

La soirée fut animée par Michel Host, licencié en histoire de l'Université de Liège et de la Haute Ecole provinciale Mons Borinage Centre. Cet historien bien de chez nous, a introduit la conférence avec des éléments aussi pertinents que précis.

C'est, ensuite, face à un nombreux public, que Serge Deruette a magistralement remis en contexte et décortiqué quelques tenants et aboutissants de l'œuvre de Saint Thomas More. C'était un plaisir que d'écouter ce passionnant conférencier qui a mis en exergue, avec énergie, les éléments essentiels de cette œuvre intemporelle.

La soirée s'est terminée autour d'échanges formels avec les traditionnelles questions des spectateurs mais également informels autour d'une La Hic ou d'une boisson plus modeste.

**Aurore Delporte**

Cette conférence était organisée par la section de l'Extension de l'ULB Centre, par la régionale Picardie Laïque, par « C'est central », par la ville de La Louvière et par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.



## **A méditer - La culture**

La culture ce n'est pas avoir le cerveau farci de dates, de noms ou de chiffres, c'est la qualité du jugement, l'exigence logique, l'appétit de la preuve, la notion de la complexité des choses et de l'aridité des problèmes. C'est l'habitude du doute, le discernement dans la méfiance, la modestie d'opinion, la patience d'ignorer, la certitude qu'on n'a jamais tout le vrai en partage; c'est avoir l'esprit ferme sans l'avoir rigide, c'est être armé contre le flou et aussi contre la fausse précision, c'est refuser tous les fanatismes et jusqu'à ceux qui s'autorisent de la raison; c'est suspecter les dogmatismes officiels mais sans profit pour les charlatans, c'est révéler le génie mais sans en faire une idole, c'est toujours préférer ce qui est à ce qu'on préférerait qui fût.

Jean Rostand, *Le droit d'être naturaliste* (1963)

## **Nos activités de novembre**

**Lundis 6 et 27 novembre – 14h à 16h30**

Atelier d'aquarelle

**Jeudi 9 novembre – 19h30**

Ciné - débat : « Revoir Paris » d'Alice Winocour

**Mardi 7 et jeudi 23 novembre - 13h30 à 15h30**

Après-midi Scrabble

**Jeudis 16 et 30 novembre -10 à 12h ou 13 à 15h**

Atelier d'art floral

**Lundi 20 novembre**

**12h30** « Les Lundi du Préau » - Repas

**14h15** : « Jazz et cinéma » par Jean-Luc Pierart : goûter.

**Vendredi 24 novembre à 19h30**

Spectacle de Moustafa Largo

« Les jardins de l'amour » - Contes d'Orient



**Lundi 16 octobre - 14h15**  
**èl Mouchon d'Aunia : 110 ans de littérature en wallon**  
**dans la région du Centre**

### **Présentation :**

- Dominique Heymans, président (cadre dans une administration communale retraité)
- Claude Heyndrickx, membre, féru d'histoire locale et spécialiste « es » images et illustrations - d'autres membres qui pourraient se libérer, éventuellement.

### **Il était une fois une langue...**

La seule - ou quasi - parlée par les classes populaires, à l'origine, c'était le wallon. Les premières couches de gens venus de plus loin, luxembourgeois, flamands, polonais, italiens... l'adoptèrent sans se poser de question, jusqu'au jour où on nous a dit à tous :

*vos d'vèz parler comifôt...* et le peuple abandonna petit à petit la pratique du wallon...

### **Mais...**

Paradoxalement, pendant ce temps-là, certains s'ingénierent à hisser le wallon au rang de langue littéraire : poésie, prose, théâtre, aucun genre ne leur échappa. C'est ainsi que naquit, en 1912 (il y a 110 ans !), la revue « **èl Mouchon d'Aunia** », et elle est toujours bien là ! Les Scribeûs du Cente, eux sont nés sous l'occupation et ont officiellement *skèpis* en 1945. Les deux structures ne font plus qu'une depuis 1949.

*Conte èl vint d'coche èyèt l'vint d'bîse* (contre vents et marées) le groupe continue à défendre notre patrimoine linguistique.

110 ans, c'est le moment de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, de montrer et démontrer ce qui s'est passé pendant toute cette période. Nous retracerons donc, au travers des événements importants, des contextes historiques, de lectures des principaux auteurs, l'histoire et les histoires de notre revue, les femmes et les hommes qui l'ont porté, le parti pris étant de démontrer que nous avons bien affaire, dans ses spécificités, à une œuvre littéraire, accordant moins d'importance, pour cette fois, aux anecdotes, actualités, articles spécifiques, qui l'ont aussi nourries.

**Article de Dominique Heymans**

## 16 octobre « Les Lundis du Préau »

### 12h30 : Repas mensuel

**14h15 : « èl Mouchon d'Aunia : 110 ans de littérature en wallon dans la région du Centre »**

**Par Dominique Heymans et Claude Heyndrickx**

- Pour d'information sur l'exposé en page 19
- Pour cette journée de détente, rappelons que chacun a le choix, soit :
- de participer au repas convivial : **18 €**
- de participer à **l'activité de l'après-midi** qui comprend toujours le goûter : **5 €**
- ou de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : **23 €**

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.

#### **Au menu**

\*\*\*

#### **Pain de viande**

**Petites pois et carottes à la**

**Parisienne**

**Pommes persillées**

\*\*\*

#### **Dessert – Café**

\*\*\*

**18 €**



Réservation indispensable du repas et/ou de l'activité (comprenant le goûter) au plus tard le mercredi 11 octobre inclus par téléphone au 064/442326 et **confirmation par paiement** au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'asbl Maison de la Laïcité-Morlanwelz.

Mentionner « Préau octobre - nom et nombre de personnes ».

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Naomi De Smedt (Fédération des Maisons de la Laïcité)